



**MAIA : l'intégration des acteurs pour l'autonomie des personnes âgées**



## TERRITOIRE

Althen des Paluds, Avignon (Montfavet), Bédarrides, Caumont, Châteauneuf de Gadagne, Entraigues, Jonquerettes, L'Isle sur la Sorgue, Le Pontet, Morières, Le Thor, St Saturnin les Avignon, Sorgues, Vedène, Velleron

## GESTIONNAIRES DE CAS

Les gestionnaires de cas sont de formation initiale paramédicale ou sociale.

Une formation universitaire spécifique (DIU Gestion de cas) est obligatoire.

Les compétences du gestionnaire de cas sont décrites par l'arrêté du 16 novembre 2012.

## CONTACT

**MME VALÉRY SERRA**  
Gestionnaire de cas  
Tel : 07 71 27 50 49  
Mail : gestion.maia@ressources-sante.org

**MME CÉLINE CARTERON**  
Gestionnaire de cas  
Tel : 04 32 76 27 65  
Mail : gestion2.maia@ressources-sante.org


## SERVICE DE GESTION DE CAS

## INFORMATION À DESTINATION DES PROFESSIONNELS

Ressources Santé Vaucluse  
8 rue Krüger, 84000 AVIGNON  
Tel : 04 32 76 27 65  
[www.ressources-sante.org](http://www.ressources-sante.org)




**EN L'ABSENCE DE SITUATION MÉDICALE AIGÛE OU DE CRISE, LA GESTION DE CAS S'ADRESSE AUX PERSONNES ÂGÉES DE PLUS DE 60 ANS SOUHAITANT RESTER À DOMICILE ET QUI SE TROUVENT EN SITUATION DE COMPLEXITÉ :**

 **SITUATION INSTABLE QUI COMPROMET LE PROJET DE MAINTIEN À DOMICILE EN RAISON DE :**

- Problème d'autonomie fonctionnelle
- Et problème relevant du champ médical
- Et problème d'autonomie décisionnelle

 **LORSQUE LES AIDES ET LES SOINS SONT INSUFFISANTS OU INADAPTÉS.**

 **ET QU'IL N'Y A PAS DE PERSONNE RESSOURCE OU D'ENTOURAGE PROCHE EN MESURE DE METTRE EN PLACE OU DE COORDONNER LES RÉPONSES AUX BESOINS.**

**SI LA SITUATION NE RELÈVE PAS DE LA GESTION DE CAS, ELLE SERA ORIENTÉE VERS UN AUTRE SERVICE DU GUICHET INTÉGRÉ.**

 **L'ACCOMPAGNEMENT PAR UN GESTIONNAIRE DE CAS, C'EST :**

- Conduire régulièrement une évaluation multidimensionnelle au domicile ;
- Porter le projet de la personne âgée dans le cadre d'un plan d'aides et de soins individualisé ;
- Etre le référent pour la personne, son entourage et pour les professionnels afin d'assurer la continuité des interventions ;
- Partager les informations pertinentes susceptibles d'améliorer la qualité de vie de la personne.

 **L'ACCOMPAGNEMENT EN GESTION DE CAS :**

- Est intensif et au long cours.
- Il s'arrête, par choix de la personne, déménagement hors du territoire, entrée en EHPAD, décès.

